



**ALLIANCE GLOBALE
POUR LA RÉSILIENCE**

**AGIR – SAHEL ET
AFRIQUE DE L'OUEST**

FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE

ADOPTÉE LE 9 AVRIL 2013



Cérémonie d'adoption de la Feuille de route - AGIR, le 9 avril 2013 à Paris



**ALLIANCE
GLOBALE POUR LA
RÉSILIENCE**
AGIR – SAHEL ET
AFRIQUE DE L'OUEST

FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE

ADOPTÉE LE 9 AVRIL 2013

SOMMAIRE

1. Principales causes de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle	4
A. L'espace géographique	4
B. Causes profondes de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle	5
2. Compréhension commune de la résilience	8
3. Aperçu de l'agenda régional d'agriculture, de sécurité alimentaire et nutritionnelle et initiatives en matière de résilience	8
4. AGIR : partenariat pour un renforcement de la résilience	11
A. Démarche	11
B. Populations cibles	11
C. Objectifs/axes stratégiques	12
D. Valeur ajoutée de l'Alliance	14
5. Tableau de bord AGIR	15
A. Principes directeurs	15
B. Interventions prioritaires	15
C. Indicateurs clés	19
6. Modalités de mise en œuvre	22
A. Gouvernance politique	22
B. Pilotage technique	22
7. Coordination de la communauté internationale	23



PRÉAMBULE

Réunies le 6 décembre 2012 à Ouagadougou dans le cadre de la 28^e réunion annuelle du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA), les parties prenantes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (gouvernements sahéliens et ouest-africains, organisations inter gouvernementales, partenaires techniques et financiers bi- et multilatéraux, agences des Nations unies, organisations paysannes, de producteurs agricoles et d'éleveurs, de la société civile et du secteur privé, organisations non gouvernementales, etc.) ont scellé l'Alliance globale pour la résilience – AGIR – Sahel et Afrique de l'Ouest. Elles ont à l'occasion adopté une Déclaration commune.

La présente feuille de route est un **Cadre régional d'orientation** fixant les grandes lignes de l'ambition de l'Alliance. Elle sera déclinée dans les pays en priorités nationales « Résilience » (à travers des dialogues inclusifs et sur la base des politiques et programmes existants ou en cours de formulation) assorties de cadres opérationnels de financement, de mise en œuvre et de suivi-évaluation.



1 PRINCIPALES CAUSES DE LA VULNÉRABILITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

A. L'ESPACE GÉOGRAPHIQUE

1. L'Alliance globale pour la résilience – AGIR – Sahel et Afrique de l'Ouest s'adresse aux 17 pays de la région soudano-sahélienne et guinéenne, membres de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS. Une attention particulière est portée sur la bande sahélienne, zone où des millions de personnes sont structurellement en proie à la faim et à la malnutrition. Cet espace sahélien est défini comme l'ensemble des zones dominées par des systèmes agricoles, agro-pastoraux et pastoraux, situées entre les isohyètes 200 et 600mm (carte 1). Cependant, au-delà de l'extrême fragilité de la bande sahélienne, l'Alliance prend en compte le fait que les parties septentrionales des pays côtiers voient depuis plusieurs décennies leur environnement agro-écologique se dégrader et se rapprocher des conditions sahéliennes.

2. Les pays sahéliens représentent 23 % de la population régionale en 2010, et plus de 40 % des cas de mal-

nutrition chronique¹. Ils sont en outre les plus vulnérables aux crises alimentaires conjoncturelles frappant régulièrement la région. Depuis les grandes sécheresses de 1973 et 1984, le Sahel a été le théâtre de crises alimentaires et nutritionnelles successives plus ou moins aiguës, notamment en 2005, 2010 et 2012. Les pays de la région ont également été touchés par la crise financière et la hausse mondiale des prix alimentaires en 2008. Les taux de malnutrition aiguë globale (MAG) dans le Sahel dépassent le seuil d'alerte de 10 % au moins depuis le début de ce siècle. Dans de nombreuses zones, ils dépassent régulièrement le seuil d'urgence de 15 %. Au Niger, au Burkina Faso, au Mali et au Tchad, près de la moitié des enfants de moins de cinq ans sont atteints de malnutrition chronique. En 2011 par exemple, 40 à 45 % des enfants de moins de cinq

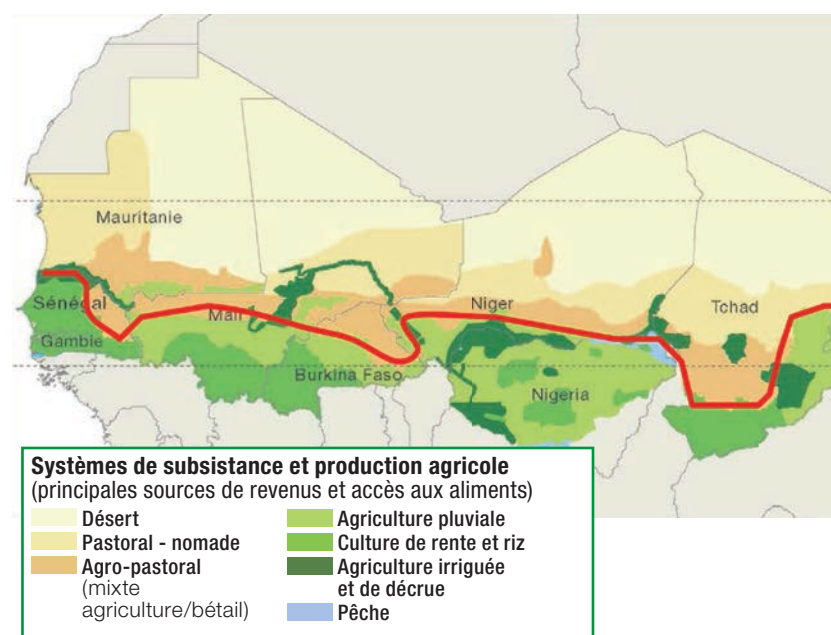
ans dans la bande sahélienne accusaient un retard de croissance. Cette proportion n'a pas changé de manière significative depuis 1990. Au-delà du

Les taux de malnutrition aiguë globale (MAG) dans le Sahel dépassent le seuil d'alerte de 10 % au moins depuis le début de ce siècle.

Sahel, la situation de la malnutrition infantile est également très préoccupante au Liberia, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau.

3. En outre, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel s'inscrit dans un contexte régional plus vaste. Si les pays sahéliens demeurent les plus fragiles structurellement et les plus exposés aux chocs, l'Afrique de l'Ouest au sens large constitue l'espace d'interdépendances et de complémentarités, sur lequel les pays de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS doivent agir solidairement pour éradiquer la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle. Des pays non sahéliens font de plus en plus face à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Les pays les plus fragiles ou en situation de sortie de crise (Togo, Guinée, Sierra Leone, Liberia) sont fortement touchés. Cette situation appelle la mise en œuvre d'approches intégrées et inclusives mettant plus en avant la dimension régionale des enjeux alimentaires. Cela passe notamment par la mise en œuvre de politiques nationales et régionales d'infrastructures, de renforcement des chaînes de valeur, de dynamisation du commerce régional des produits agricoles et alimentaires, etc., à même de fluidifier les échanges entre les zones déficitaires et celles excédentaires.

CARTE 1 - LES ESPACES PASTORAUX ET AGRO-PASTORAUX OUEST-AFRICAINS



Sources : CILSS, CSAO/OCDE, FAO, FEWSNET.

1. FAO (moyenne 2006-2009).

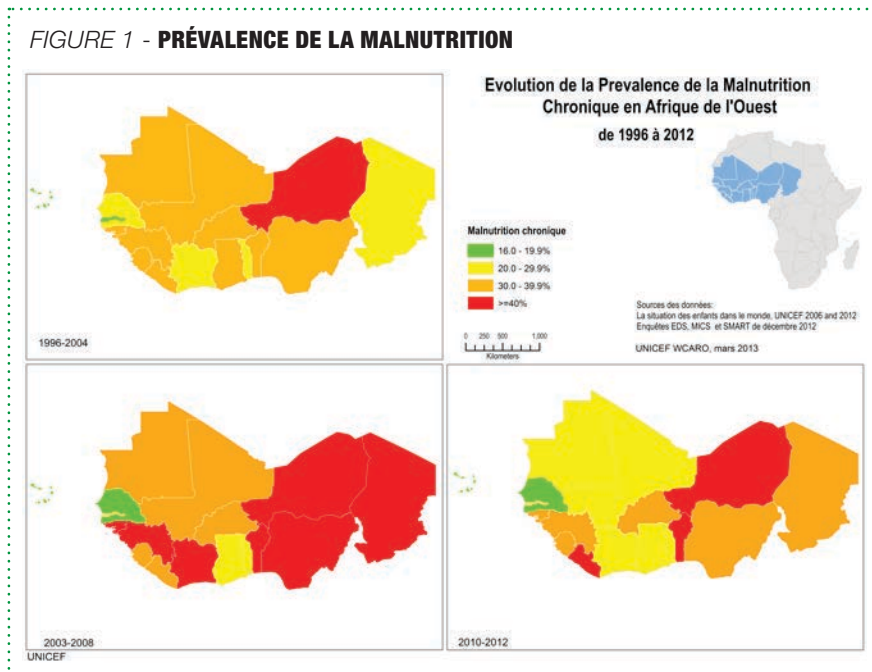


B. CAUSES PROFONDES DE LA VULNÉRABILITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

4. LES FACTEURS CLÉS DE LA VULNÉRABILITÉ ALIMENTAIRE SONT MULTIPLES ET COMPLEXES

Aux niveaux régional, national et local, dans la zone sahélienne, la fragilité écologique liée aux chocs climatiques et autres catastrophes environnementales - sécheresses répétées, inondations, péril acridien, désertification - conjugués aux effets pervers des politiques d'ajustement structurel (PAS), rendent la production alimentaire difficilement prévisible. L'extrême pauvreté touche 20 à 30 % de la population rurale et urbaine. Lorsque les politiques et mesures adéquates de santé, de protection et de sécurité sociales sont insuffisantes et les contraintes de gouvernance présentes, les ménages très pauvres n'ont pas accès à un mécanisme socio-économique ou financier pour faire face aux chocs.

5. Au cours des 30 dernières années, la croissance agricole de la région a été spectaculaire ; les disponibilités alimentaires par habitant (hors importations) sont passées de 1700 à 2400 kilocalories entre 1980 et 2007. Néanmoins, la production alimentaire demeure aléatoire dans la bande sahélienne en raison d'une dégradation des ressources productives et des incertitudes environnementales. Il en résulte qu'une partie importante de la population n'a pas accès aux denrées alimentaires en quantité et qualité suffisantes. L'augmentation de la production alimentaire s'est faite par l'extension des surfaces agricoles, le recours croissant à la fertilisation chimique, au détriment de la conservation de la fertilité des sols qui se sont dégradés et appauvris. Ce modèle agricole extensif ou d'agriculture extractive se heurte en sus à la croissance démographique, mettant ainsi à mal la capacité des écosystèmes à nourrir les populations. En accroissant les risques



de catastrophes (sécheresses, inondations) et leurs conséquences négatives sur la production alimentaire et les moyens d'existence des populations vulnérables (destruction de cheptel reproductif des pasteurs, réduction des récoltes), le changement climatique constitue un facteur additionnel aggravant des crises alimentaires et nutritionnelles dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest. Les effets du changement climatique viennent s'ajouter aux pratiques extensives et dégradantes de production et à l'insuffisance des mécanismes de gestion du risque agricole. Cette fragilité écologique associée à d'autres facteurs (troubles sociopolitiques et conflits armés, dysfonctionnements du marché), tout en réduisant l'offre alimentaire, affecte également les capacités de génération de revenus, plus particulièrement celle des exploitations familiales agricoles vulnérables (notamment les pasteurs et les agro-pasteurs) et des acteurs du secteur informel, limitant davantage leurs capacités d'accès aux aliments sur les marchés. Le plus souvent, au moins 50 % des aliments consommés

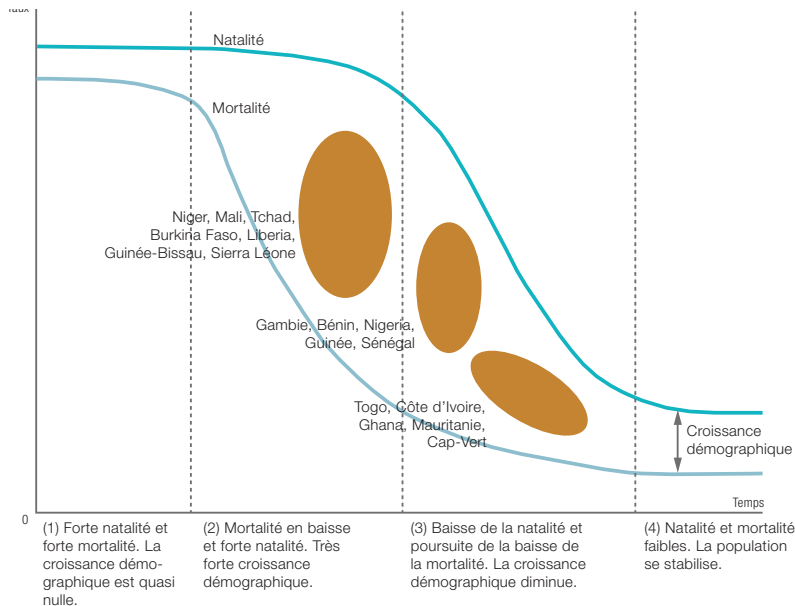
par les ménages agricoles vulnérables sont acquis sur le marché ; beaucoup plus encore pour les ménages vulnérables urbains.

6. Le manque de revenus affecte également la capacité des plus pauvres à accéder à l'alimentation et aux services sociaux de base (santé, éducation – en particulier des filles –, eau potable). Ces services, parfois insuffisants et inadéquats pour répondre aux besoins de la population, sont par ailleurs mal répartis sur le territoire. Cette situation est en grande partie responsable de la prévalence des maladies endémiques (malaria) et d'épidémies (rougeole, choléra, méningite, diarrhée, infections respiratoires aiguës, etc.), et des pratiques inadéquates de soins, cause de la morbidité, de la malnutrition et de la mortalité des enfants. Selon le classement de l'indice d'efficacité de l'Organisation Mondiale de la Santé, ces pays sont classés entre la 162^e et la 178^e place sur 191 pays. Le taux d'achèvement de l'enseignement primaire est évalué entre 55 et 65 % en Afrique de l'Ouest².

2. Base de données Pôle de Dakar UNESCO BREDA.



FIGURE 2 - TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE



Sources : CSAO/OCDE 2009 ; Banque mondiale 2012

7. La population ouest-africaine devrait augmenter de 150 millions de personnes au cours des vingt prochaines années et doubler d'ici 2050. La transition démographique est partout amorcée comme l'indique la figure 2. Les pays côtiers y sont davantage engagés que les pays sahéliens et la population urbaine plus que la population rurale. La démographie et les évolutions des rapports entre populations urbaine et rurale, agricole et non agricole, détermineront en grande partie la trajectoire de développement et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les politiques publiques de santé, de reproduction et de planification familiale sont donc déterminantes. Pour accompagner la transition démographique rapide dont l'Afrique de l'Ouest a besoin, la région devra notamment s'appuyer sur des réponses de court et long termes, associant la diffusion des moyens de contraception et l'utilisation des médias pour informer les populations sur les avantages d'une natalité plus faible. Elle devra également s'appuyer sur le levier de l'éducation, en particulier celle des filles, pour profiter

du dividende démographique, qui participe du développement, de manière générale, et de la sécurité alimentaire, en particulier, comme suggéré par l'Appel à l'Action de Ouagadougou pour la planification familiale (2011).

8. Le marché est devenu la principale source d'approvisionnement en denrées alimentaires des ménages ; à hauteur de 60 à 80 % selon les pays. La difficulté d'y accéder et les dysfonctionnements dont il fait l'objet sont donc au cœur des enjeux alimentaires et nutritionnels. Comprendre son impact sur les ménages les plus vulnérables nécessite de ne pas restreindre la notion de marché au lieu physique et à ses acteurs que sont les commerçants. Cette vision restreinte limite la portée des politiques. Elle ne tient pas compte des interactions entre un grand nombre de variables et d'acteurs. Le marché est en réalité constitué de l'ensemble des activités interconnectées – rurales et urbaines, agricoles et non agricoles – allant du producteur au consommateur, y compris la mise en culture, la récolte, le transport,

le stockage, la transformation, la distribution et la consommation. Les ménages vulnérables ne profitent guère de cette chaîne de valeur, qu'ils soient : i) des producteurs/consommateurs obligés de vendre dès la récolte à bas prix et d'acheter ensuite à des prix élevés lors de période de soudure, ii) des intermédiaires de la chaîne agroalimentaire (petits commerçants et transformateurs n'arrivant pas à dépasser le stade de l'économie de survie), ou iii) des acteurs pauvres travaillant dans d'autres secteurs – petits artisans par exemple.

9. Ces populations vulnérables subissent notamment le double effet d'une volatilité intra-régionale et d'une volatilité importée des prix alimentaires. La volatilité intra-régionale est généralement liée aux aléas climatiques affectant l'offre alimentaire, aux coûts élevés de transaction en grande partie liés au dysfonctionnement des marchés pour diverses raisons, notamment :

- les mesures qui introduisent des distorsions dans le commerce de produits agricoles et alimentaires : interdiction des exportations, tracasseries aux frontières, taxations diverses, etc.
- le manque d'infrastructures, par exemple les pistes et routes liant les zones de production et de consommation, ou reliant les centres d'approvisionnement en intrants et les zones de production et stockage, etc.
- la forte variation des prix des facteurs de production, notamment les intrants, en raison des fortes variations des taux de change et de la hausse du prix du pétrole.

Cette volatilité intra-régionale est aggravée par la volatilité internationale, notamment pour ce qui concerne le riz, le blé, les produits laitiers, etc., comme en 2008.



10. Au niveau du ménage ou de l'individu, les fortes inégalités sociales, l'extrême pauvreté (le plus souvent la conséquence d'un environnement social, économique et politique défavorable), les difficultés d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, hygiène-eau-assainissement, etc.) ainsi que le faible pouvoir d'achat font basculer de nombreux ménages dans un cercle vicieux d'endettement et de décapitalisation progressive (vente de leurs moyens de production - terre, capital y compris le bétail -, érosion de leur situation sociale, de leur état de santé) amenant à l'érosion souvent irréversible de leurs moyens d'existence. La situation paradoxale dans certaines zones du Sahel, considérées comme des greniers vivriers (Maradi au Niger ou Sikasso au Mali) mais connaissant des taux de malnutrition très élevés, témoigne de ces réalités. Une partie importante de ces populations est devenue consommatrice nette dépendant exclusivement du marché, vivant de très maigres revenus, insuffisants pour se payer une nourriture adéquate, diversifiée, en quantité et qualité suffisantes, ou pour développer de bonnes pratiques éducatives, sanitaires et nutritionnelles. Ces ménages disposent de peu d'opportunités économiques leur permettant de faire des investissements productifs pour augmenter leurs revenus.

11. Les disparités en termes de **Genre** pour l'accès à l'éducation, l'accès et le contrôle des biens ont des impacts négatifs sur la productivité du secteur agricole et la résilience des communautés. En Afrique de l'Ouest et au Sahel, comme dans d'autres régions, les disparités entre les sexes existent et sont susceptibles de continuer à inhiber la croissance économique.

Les femmes sont des acteurs clés de la production agricole, la commercialisation des produits alimentaires, la préparation alimentaire, la consommation de la famille et les habitudes

alimentaires, la santé de la famille et de la communauté et l'éducation des enfants. Pourtant, elles sont confrontées à des contraintes socioculturelles et économiques limitant leur participation aux instances de décision ainsi que leurs activités dans l'agriculture, les affaires et le commerce. Par exemple, les femmes manquent d'autonomie et de capacité de décision en matière de production agricole. Elles manquent souvent de contrôle sur l'utilisation des revenus et sont souvent surchargées car assurant la majorité des tâches ménagères. Cela s'ajoute aux difficultés d'accès à une terre arable de qualité et à la sécurité foncière, au crédit, aux services agricoles, aux moyens de production agricole, ainsi que l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau-hygiène-assainissement, planification familiale, etc.). En outre, les femmes ne disposent pas assez de pouvoir et du soutien des hommes pour occuper des postes de responsabilité au sein des communautés. Les normes sociales ne sont souvent pas favorables à la participation et à l'affectation équitable des ressources et n'encouragent pas non plus la participation équitable des femmes à tous les niveaux de prise de décision. Ces contraintes structurelles sous-jacentes, couplées avec les effets aigus les plus visibles de graves chocs climatiques et environnementaux, compromettent gravement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des femmes et des enfants. Avec le changement climatique, la vulnérabilité des ménages ayant une femme pour chef de famille, augmente. De même, les effets cumulés à long terme des

carences nutritionnelles, et en particulier la malnutrition chronique, sur la capacité productive de la population sont très inquiétants. Cette vulnérabilité nutritionnelle engendre une réduction potentielle des revenus d'une vie entière évaluée à plus de 10 % pour chaque personne malnutrie.

Par ailleurs, près des deux tiers de la population de la région ont moins de 25 ans. En conséquence, la jeunesse sahélienne et ouest-africaine mérite d'être mise au cœur des politiques et programmes de résilience dans toutes leurs dimensions.

ENCADRÉ 1 - CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET ENJEUX ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST

L'Afrique de l'Ouest est l'une des dernières régions du monde à ne pas avoir achevé sa transition démographique. On observe dans bon nombre de pays, notamment ceux de la bande sahélienne, une baisse de la mortalité couplée à des taux de natalité encore très élevés. Ainsi, les pays ouest-africains devront produire davantage et/ou importer plus pour répondre à une demande alimentaire sans cesse croissante. Par ailleurs, la structure de la population connaît une évolution spectaculaire ; d'une part, la population urbaine a été multipliée par 20 entre 1950 et 2010, et d'autre part, la population non agricole est désormais aussi nombreuse et augmente beaucoup plus vite que la population agricole. On assiste en conséquence à une forte croissance de la population de l'économie informelle y compris dans les campagnes où de plus en plus de personnes deviennent des acheteurs nets d'aliments. Si en 1950, 10 producteurs agricoles produisaient pour satisfaire leurs propres besoins et répondre à la demande d'un consommateur non producteur agricole, en 2010 un producteur agricole devait produire un surplus pour le besoin d'un consommateur non producteur agricole. En 2030, le producteur agricole devra être en mesure de dégager un surplus pour répondre à la demande de deux consommateurs non-producteurs agricoles ; une situation qui traduit l'importance des revenus et celle grandissante du marché de produits agricoles et alimentaires.

Source : Secrétariat du CSAO/OCDE, 2012.



2 COMPRÉHENSION COMMUNE DE LA RÉSILIENCE

12. L'Alliance s'appuie sur une définition partagée de la résilience comme étant « La capacité des ménages, familles, communautés et des systèmes vulnérables à faire face à l'incertitude et au risque de choc, à résister au choc, à répondre efficacement, à récupérer et à s'adapter de manière durable ».

Résilience : « La capacité des ménages, familles, communautés et des systèmes vulnérables à faire face à l'incertitude et au risque de choc, à résister au choc, à répondre efficacement, à récupérer et à s'adapter de manière durable ».

Cette définition invite à lier les efforts humanitaires et de développement pour accroître la résilience des ménages, familles et communautés vulnérables afin de rompre avec le cycle des crises alimentaires et nutritionnelles récurrentes. Il s'agit donc d'aborder, dans une même démarche, les causes des crises alimentaires et nutritionnelles aiguës et chroniques en aidant les ménages vulnérables à accroître leurs revenus, accéder aux infrastructures et aux services sociaux de base, construire un patrimoine en renforçant

durablement leurs moyens d'existence. Cette approche induit la mise en œuvre simultanée de programmes structurels à long terme et de court terme à même de répondre aux besoins immédiats des plus vulnérables. Les programmes de long terme incluent notamment le renforcement des capacités à tous les niveaux, ainsi que le renforcement de la dimension « résilience » des communautés : développement/renforcement de la gouvernance, services sociaux (eau, éducation, santé), systèmes communautaires de stockage alimentaire et autres infrastructures, mécanismes communautaires de prévention et d'alerte précoce, etc.

3 APERÇU DE L'AGENDA RÉGIONAL D'AGRICULTURE, DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET INITIATIVES EN MATIÈRE DE RÉSILIENCE

13. Depuis le début des années 2000, les États ouest-africains et sahéliens et leurs organisations intergouvernementales se sont investis dans la formulation et la mise en œuvre de politiques et stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle durable. Ceci s'est notamment traduit par l'adoption : i) du cadre stratégique de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté (CSSA) par le CILSS en 2000 ; ii) de la politique agricole de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (PAU) en 2001 ; iii) de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) en 2005 ; iv) de la politique pour la réduction des risques de catastrophe en 2007 ; v) de la politique du travail et de l'emploi en 2009 et ; vi) de la politique humanitaire en 2012. Ces politiques et stratégies convergent vers trois domaines prioritaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle : i) recherche de solutions structurelles durables ; ii) mise en œuvre

d'outils/instruments de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles ; iii) alerte/préparation.

En synergie avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA/NEPAD), elles ont ainsi débouché sur un agenda régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle :

1. Des Programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) centrés autour du renforcement de la production vivrière, de l'environnement du marché et de l'accès des populations vulnérables aux aliments, etc. Ces PNIA sont complétés dans certains pays par des programmes de protection sociale visant l'accès des populations vulnérables aux services sociaux de base, facteurs conditionnant la réalisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.
2. Les PNIA sont complétés par le Programme régional d'investissement agricole (PRIA),

articulé autour de trois objectifs prioritaires : i) promotion des produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires ; ii) promotion d'un environnement global favorable au développement agricole régional ; iii) réduction de la vulnérabilité alimentaire et promotion de l'accès durable à l'alimentation. Le PRIA inclut une Stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire comprenant l'installation d'une réserve régionale de sécurité alimentaire et la mise en œuvre d'instruments de régulation et de dynamisation du marché régional. Cette stratégie constitue le cadre de convergence et de cohérence de plusieurs initiatives visant le renforcement de la solidarité régionale face aux crises alimentaires et nutritionnelles dont : i) le RESOGEST (Réseau des offices/sociétés en charge de la gestion des stocks nationaux de sécurité



alimentaire), facilité par le CILSS et dont l'accord cadre de coopération a été signé le 2 mars 2012 ; ii) l'initiative promue par l'UEMOA en 2010 sur la mise en place d'un dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire ; iii) la réserve régionale de sécurité alimentaire dont le processus, facilité par la CEDEAO, a conduit à la formulation d'un document de faisabilité validé par les Ministres le 27 septembre 2012 à Abidjan.

3. La ratification par l'Assemblée des Ministres de la Santé de la CEDEAO de deux résolutions importantes concernant la nutrition. La première porte sur la fortification des aliments, adoptée en 2006 (huile enrichie en vitamine A, farine enrichie en fer, en zinc, et acide folique, etc.). La deuxième, adoptée en 2009, porte sur quatre priorités de la nutrition (la complémentation en vitamine A, la nutrition chez le nourrisson et jeune enfant, et la gestion intégrée de la malnutrition aiguë (IMAM), ainsi que le renforcement des capacités pour la nutrition). À cela s'ajoute l'adoption de politiques nationales pertinentes en matière de nutrition ainsi que de nombreux programmes en cours de mise en œuvre. Ces programmes se concentrent principalement sur : i) la promotion de l'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois, ii) la complémentation en vitamine A (VAS) ; iii) l'inclusion du zinc dans le traitement de la diarrhée ; iv) la gestion intégrée de la malnutrition aiguë au niveau des centres de santé et dans les politiques nationale de nutrition ; et v) des campagnes de communication nationales pour des changements de comportements.
4. Des mécanismes de financements, avec notamment le Fonds de développement agricole de la CEDEAO (ECOWADF) logé au sein de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), et le Fonds régional de développement agricole de l'UEMOA (FRDA).

5. Des mécanismes d'information, d'analyse de la vulnérabilité, de veille et d'alerte, ayant pour piliers : i) le dispositif régional de prévention et de gestion des crises alimentaires (PREGEC) y compris le Cadre harmonisé d'identification et d'analyse des zones à risque et populations vulnérables (CH) animé par le CILSS ; ii) le Système d'Information Agricole Régional (SIAR) de l'UEMOA ; iii) le Système d'information agricole (ECOAGRIS) de la CEDEAO qui est le cadre fédérateur des systèmes d'information agricoles existants ; iv) l'observatoire des exploitations agro-sylvo-pastorales ainsi que les mécanismes d'alerte précoce au niveau des organisations de producteurs (OP), tous pilotés par le ROPPA, le Réseau Billital Maroobé (RBM) et l'Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane (APESS).

6. Un instrument de comptabilité de résultats et de renforcement de l'efficacité des stratégies et politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle, à savoir la **Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires**. Instrument clé du Programme régional d'investissement agricole (PRIA), ce Code de bonne conduite, négocié dans le cadre du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA), a été adopté le 17 novembre 2011 à Conakry par les pays membres de la CEDEAO, la Mauritanie et le Tchad.

7. Des mécanismes de gouvernance, aussi bien consultatifs que décisionnels, notamment le Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire de l'UEMOA (CHN-SA), le Forum Nutrition de la CEDEAO coordonné par l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) depuis 2001, le Comité Technique Spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau (CTS-AERE) et le Comité consultatif

agriculture et alimentation (CCAA) de la CEDEAO. Enfin, le RPCA créé en 1984.

14. L'agenda régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle inclut également les autres politiques sectorielles, contribuant à la résilience, parmi lesquelles :

- Les politiques environnementales de la CEDEAO et de l'UEMOA ;
- La politique forestière de la CEDEAO ;
- La politique « Genre » de la CEDEAO ;
- La politique sanitaire de la CEDEAO/OOAS.

15. En 2012, dix pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest ont rejoint le mouvement international « Scaling-Up Nutrition (SUN) » soutenu par plus de 100 partenaires dont la communauté des bailleurs de fonds, le système des Nations Unies, la société civile, le secteur privé et le milieu universitaire. La mise en œuvre de SUN au niveau des pays est soutenue par l'initiative REACH (*Renewed efforts against Child Hunger and Undernutrition*) actuellement en cours en Mauritanie, au Mali, au Niger, en Sierra Leone et au Tchad.

L'agenda régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle inclut également les autres politiques sectorielles, contribuant à la résilience.

16. La plupart des volets prioritaires du PRIA ont fait l'objet d'études affinitaires précisant les détails opérationnels techniques et budgétaires de mise en œuvre. Il s'agit notamment du :

- Cadre stratégique de faisabilité de l'offensive régionale pour la relance soutenue de la riziculture ;
- Programme régional d'appui à la régulation des marchés ;
- Programme régional d'appui à l'intensification agricole et pastorale ;
- Programme régional d'appui aux filets sociaux de sécurité sociale.



La stratégie régionale de stockage alimentaire et plus particulièrement l'étude de faisabilité de la réserve régionale de sécurité alimentaire, ainsi que le RESOGEST, complètent ce dispositif opérationnel de mise en œuvre (paragraphe 13 point 2).

17. Bâties autour de cet agenda régional, plusieurs initiatives et programmes contribuant plus ou moins à la résilience (cf. liste non exhaustive en annexe 1) sont en cours de mise en œuvre. Cette richesse d'expériences mérite d'être capitalisée et partagée afin de nourrir la réflexion au sein de l'Alliance. Un tel exercice de mapping requiert la production d'un cadre d'analyse servant de base pour construire une grille unique de lecture des initiatives en cours et à venir en lien avec leur contribution réelle à la résilience. Ce cadre méthodologique sert également de support aux études de mapping pays, parties intégrantes des processus de dialogues inclusifs pour la formulation des priorités nationales « résilience ». Plus globalement, la nécessité d'analyse, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes « pro-résilience » implique la mise en place d'un mécanisme régional

La nécessité d'analyse, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes « pro-résilience » implique la mise en place d'un mécanisme régional qui servirait de cadre de coordination et d'interpellation des parties prenantes.

qui servira de cadre de coordination et d'interpellation des parties prenantes. Le processus de dynamisation du RPCA en cours devrait intégrer ce besoin de renforcement de la gouvernance régionale en matière de résilience.

18. Plusieurs autres initiatives, portées par les organisations paysannes, de producteurs agricoles et d'éleveurs (ROPPA, APESS et

RBM), avec l'appui de leurs partenaires, contribuent au renforcement de la résilience, parmi lesquelles :

- L'Observatoire des exploitations familiales agro-sylvo-pastorales, porté par le ROPPA, l'APESS et le RBM, dont l'objectif est de permettre un meilleur ciblage des exploitations familiales ;
- Le Programme de renforcement des mécanismes d'alerte précoce au niveau des OP ;
- Le Programme d'appui aux organisations paysannes en Afrique (PAOPA) avec la mise en place d'un fonds d'appui aux OP vulnérables (fonds d'apprentissage).

19. L'ossature centrale de l'agenda régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle que représentent les PNIA et le PRIA, n'intègre pas suffisamment les enjeux de résilience, tant au niveau du contenu technique que de l'approche. Il s'agit notamment de la faible prise en compte : i) des approches relatives aux moyens d'existence et aux perspectives de sortie des populations vulnérables du cercle vicieux de la pauvreté ; ii) des questions relatives à la protection sociale, nutrition ; iii) de l'indispensable harmonie et complémentarité entre réponses humanitaires et structurelles de développement ; iv) des formes d'agriculture favorisant une meilleure durabilité environnementale, rentabilité économique et équité sociale.

Consciente de cette réalité, la région a défini une stratégie « Faim zéro » approuvée le 27 septembre 2012 par les ministres en charge de l'agriculture et de la sécurité alimentaire de la CEDEAO.

S'affichant comme une approche vers une politique agricole « pro-résilience », la stratégie « Faim zéro » vise à :

- a.** Concevoir une base juridique en :
i) inscrivant progressivement et systématiquement le principe du Droit à l'Alimentation dans les constitutions nationales et en révisant le Traité de la CEDEAO pour y introduire ce même droit ;
ii) fournissant une base juridique à l'exploitation familiale agricole ;
- b.** Placer les femmes et les groupes marginalisés au cœur de l'action sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- c.** Réorienter et exercer une sélection des stratégies, politiques et programmes en fonction de leurs capacités à contribuer à l'objectif « Faim zéro » et à redéployer les moyens humains et financiers ; sur cette base :
i) analyser l'impact et la gouvernance des stratégies et politiques au regard de l'objectif d'éradication de la faim et de la malnutrition ; ii) réviser les PNIA et le PRIA avec pour objectif un renforcement des dimensions « résilience » ; iii) mettre la priorité sur les instruments de politiques ciblés sur les populations en proie à la faim et à la malnutrition ;
- d.** Assurer la cohérence des programmes majeurs ciblés sur la faim et la malnutrition ;
- e.** Développer des mécanismes financiers prévisibles, sécurisés à la hauteur de l'ambition « Faim zéro » ;
- f.** Rationaliser les institutions, clarifier leurs mandats et promouvoir une gouvernance responsable ;
- g.** Construire et affirmer le leadership régional.

La stratégie « Faim zéro » s'appuie donc sur l'existant, en le réformant et en questionnant la façon dont il concourt au combat contre la faim et la malnutrition, ainsi qu'en déployant des initiatives complémentaires sur la base des lacunes identifiées.



4 AGIR : PARTENARIAT POUR UN RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE

A. DÉMARCHE

20. En décidant, lors de la consultation de haut niveau du 18 juin 2012, de fédérer leurs efforts pour le lancement d'un partenariat plurilatéral sur la résilience, l'ensemble des parties prenantes se sont engagées à unir leurs énergies pour l'accompagnement et l'accélération de la réalisation de l'agenda régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ainsi, AGIR se propose de mettre en œuvre, de manière complémentaire, des actions aux trois échelles : i) locale, en appui aux initiatives et mécanismes endogènes et des collectivités locales ; ii) nationale, en appui aux programmes d'investissement et aux mécanismes de concertation existants ; iii) régionale,

en appui/accompagnement des plans régionaux et mécanismes mis en place par les trois organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS). Les actions menées en appui aux trois organisations régionales dans le cadre de l'Alliance profiteront à l'ensemble de leurs espaces géographiques, soit 17 pays (15 pays membres de la CEDEAO, la Mauritanie et le Tchad). C'est notamment le cas pour certaines priorités transversales comme l'appui à la mise en œuvre du Cadre harmonisé d'identification et d'analyse des zones à risque et populations vulnérables défini de manière consensuelle dans le cadre du RPCA, le renforcement des systèmes d'alerte/pré-

paration, l'application de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires, la Réserve régionale de sécurité alimentaire, le renforcement de la gouvernance en matière de stratégies de protection sociale, de prévention et de gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles, etc.

Aux deux premières échelles (locale et nationale), la présente feuille de route constitue un cadre de référence qui sera adapté aux réalités locales et nationales en respectant les orientations et principes de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires.

B. POPULATIONS CIBLES

21. Telle que définie au point 12, la résilience concerne des populations cibles, qui sous l'effet de facteurs complexes, entremêlés, agissant aux échelles macro, méso et micro, sont en proie à une vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle permanente. En 2012, ces populations étaient estimées à 6 millions de personnes en insécurité alimentaire sévère. Cette cible est notamment constituée par les catégories de ménages suivantes :

- **Les producteurs agricoles vulnérables**, le plus souvent éloignés physiquement des marchés ou mal connectés (insuffisance d'infrastructures routières). Cette frange, souvent en situation d'insécurité foncière, fait face à la dégradation des ressources naturelles (terres, pâturages, eau, etc.) et dispose de peu de capitaux pour investir dans le système productif. Ainsi, dans la plupart des cas, ces ménages agricoles ne produisent pas suffisamment pour se nourrir

(souvent à peine 40 % de leurs besoins) et disposent de peu d'opportunités de génération de revenus.

- **Les agro-pasteurs ou pasteurs** dont le capital cheptel est continuellement

menacé par des accidents climatiques récurrents, et disposant de peu d'opportunités de diversification et de génération de revenus. Dans ce groupe se retrouvent également des pêcheurs

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES CIBLES VULNÉRABLES

CIBLES	CARACTÉRISTIQUES COMMUNES	CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES
Agriculteurs vulnérables	1. Faiblement connectés au marché et généralement victimes des politiques d'ajustement structurel et de libéralisation (difficultés d'accès au financement, aux intrants, matériels et services agricoles, insécurité foncière) ; 2. Risque, incertitude, précarité agricole (changement climatique, péril acridien, marché/prix agricoles, etc.) ; 3. Confrontés à la dégradation continue des ressources naturelles, de la fertilité des sols et des ressources halieutiques et à la faiblesse des structures de gouvernance de ces ressources ; 4. Faibles opportunités de diversification agricole et non agricole.	1. Permanemment engloutis dans le cercle vicieux de la pauvreté et de l'endettement ; 2. Difficultés d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau-hygiène-assainissement, etc.).
Agro-pasteurs, pasteurs & pêcheurs artisanaux		
Travailleurs pauvres de l'économie informelle		

1. Dégradation continue des pâturages naturels et des ressources halieutiques ;
2. Problèmes liés à la mobilité du cheptel – conflits fréquents ;
3. Risque d'érosion de leur capital productif (cheptel) au rythme de la fréquence des sécheresses et de leur intensité.

1. Manque et précarité des emplois ; permanemment face au chômage.



artisansaux confrontés à la dégradation continue des ressources halieutiques.

• **Les travailleurs pauvres en milieux urbain et rural.** Ces populations et ces ménages sont constitués en majorité de jeunes, confrontés au manque et à la précarité de l'emploi, sans oublier les risques d'exploitation par les réseaux criminels et terroristes.

Dans ces trois catégories de ménages, les groupes les plus vulnérables sont les enfants de moins de cinq ans, et en particulier ceux de moins de 2 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes, les femmes chefs de ménages (FCM) et les personnes âgées.

Chaque année, des milliers d'enfants de la région meurent à cause de la malnutrition³ et de ses conséquences sur leur santé.

3. La malnutrition aiguë générale affecte 10-14 % des enfants au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger, et au Sénégal, et plus de 15 % au Tchad.

C. OBJECTIFS/AXES STRATÉGIQUES

« **Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines.** »

22. L'objectif global de l'Alliance est de « Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines ». D'ici 20 ans, l'Alliance vise l'objectif « Faim zéro », à savoir l'éradication de la faim et de la malnutrition. À court terme, l'Alliance vise à renforcer la résilience face aux chocs des ménages et communautés vulnérables du Sahel et d'Afrique de l'Ouest.

23. Quatre objectifs stratégiques spécifiques (Os) sont retenus. Ils sont déclinés aux trois échelles, locale, nationale et régionale ainsi qu'à court, moyen et long termes :

Os1. Améliorer la protection sociale des communautés et ménages les plus vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence

Les filets de protection sociale constituent des instruments relativement nouveaux, plus ou moins développés,

portés par quelques initiatives, le plus souvent sur financements internationaux. L'initiative du Ghana « Livelihood Empowerment against poverty » en phase d'expérimentation, offre des perspectives de partage et d'échange d'expérience. Les défis majeurs de la mise en œuvre de tels instruments sont : i) leur institutionnalisation et la sécurisation de leur financement ; ii) la nécessité d'associer étroitement les filets sociaux de sécurité aux autres composantes de la protection sociale et aux interventions de soutien aux moyens d'existence des ménages ; et iii) la mise en place de ciblage pertinent et acceptés par l'ensemble des parties prenantes, y compris les décideurs politiques. Les interventions ciblées au titre de cet objectif s'articulent pour l'essentiel autour de l'accompagnement des pays pour la mise en œuvre de programmes nationaux et de mécanismes durables de filets sociaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle ; ceci renvoie au programme régional d'appui aux filets nationaux de sécurité sociale (objectif spécifique 3 du PRIA « Réduction de la vulnérabilité alimentaire et promotion de l'accès durable à l'alimentation »).

LES PRIORITÉS D'ACTION PORTENT SUR :

- a.** La protection sociale : Développement et mise en œuvre de politiques et programmes nationaux de protection sociale pour la sécurité alimentaire ; renforcement des capacités des États pour la fourniture de services sociaux de qualité ; généralisation des cantines scolaires ; etc. ;
- b.** Les réserves alimentaires (communautaires, nationales, régionales), mécanismes locaux de solidarité alimentaire et nutritionnelle.

Os2. Renforcer la nutrition des ménages vulnérables

Ce pilier porte une attention particulière aux femmes enceintes et allaitantes et enfants jusqu'à 2 ans (fenêtre d'opportunité des « 1 000 jours »). Il est en ligne avec les priorités définies dans le cadre du Mouvement de renforcement de la nutrition « Scaling-Up Nutrition (SUN) » auquel plusieurs pays adhèrent (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Niger, Nigeria, Gambie, Mali, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone).

LES PRIORITÉS D'ACTION PORTENT SUR :

- a.** Une plus grande prise en compte des problèmes nutritionnels dans toutes les politiques sectorielles (santé, éducation, agriculture, eau-hygiène-assainissement, protection



sociale, etc.) et le renforcement de la position institutionnelle de la nutrition au sein des États ;

- b.** La prévention et le traitement des maladies à haute morbidité et mortalité : malaria, diarrhées, infections respiratoires aiguës ;
- c.** La santé de la reproduction : espace-temps des naissances, retardement de l'âge de la première grossesse, etc. ;
- d.** L'alimentation du nourrisson et du jeune enfant : accès aux aliments de qualité adaptés, allaitement maternel, supplémentation en vitamine A, introduction des aliments de compléments ;
- e.** L'amélioration et la promotion de l'hygiène et des bonnes pratiques de soins et d'alimentation : travail sur l'offre de services en hygiène et assainissement, lutte contre les entéropathies ; et sur la demande (comportements et normes sociales), stimulation des jeunes enfants ;
- f.** Le renforcement de l'accès aux services nutritionnels et de santé : prévention et traitement de la malnutrition chronique et aiguë, accès aux conseils nutritionnels, promotion de produits vivriers locaux pour la réponse aux besoins nutritionnels, éducation des mères et des futures mères, dépistage, etc.

Os3. Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des ménages vulnérables et leur accès aux aliments

LES PRIORITÉS D'ACTION PORTENT SUR :

- a.** L'investissement agricole ciblé sur les exploitants familiaux marginalisés et vulnérables, les agro-pasteurs et les pasteurs, y compris : les conditions de modernisation (statut juridique, accès à la terre et sécurité foncière, infrastructures et aménagements, crédit, assurances et instruments de gestion du risque agricole, renforcement des capacités, accès au marché et promotion de la chaîne de valeur) ;

- b.** La promotion d'une intensification durable de la production agricole, prenant en compte les trois dimensions fondamentales de la durabilité : environnementale (maintien de la fertilité, conservation de la biodiversité, gestion de l'eau), économique (rentabilité, amélioration des circuits de commercialisation et d'approvisionnement) et sociale (renforcement des acteurs représentatifs du monde rural et agricole, et des structures locales de gestion du territoire) ;

- c.** La gestion durable des ressources naturelles, en particulier de l'eau et de la fertilité des sols, de la végétation (y compris les pâturages naturels). Ceci passe, entre autres, par le renforcement des mécanismes de concertation sociale et des structures de gouvernance des ressources naturelles de l'échelon local jusqu'aux niveaux national et régional. La question foncière est au centre de ces problématiques et devra faire l'objet d'une attention particulière ;

- d.** La diversification agricole et non agricole. Ceci passe par la création d'emplois et autres activités génératrices de revenus en milieu rural et urbain, en particulier dans la transformation alimentaire. Ceci suppose également des investissements ciblés sur les ménages vulnérables du secteur informel, destinés à accroître les revenus et favoriser l'accès des plus vulnérables aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable) ;

- e.** Le renforcement des marchés (locaux, nationaux et régionaux) et des chaînes de valeur : réseautage et renforcement des capacités des acteurs privés, dynamisation et promotion des chaînes de valeur, promotion des petites et moyennes entreprises notamment celle qui participent à la production d'aliments de complément et de fortification alimentaire. Ceci inclut

aussi des mesures/instruments de protection des vulnérables face à la volatilité des prix, etc. ;

- f.** Le renforcement des capacités de la recherche agricole orientée vers les besoins des groupes vulnérables.

Les quatre objectifs stratégiques spécifiques (Os) sont déclinés aux trois échelles, locale, nationale et régionale ainsi qu'à court, moyen et long termes.

Os4. Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

LES PRIORITÉS D'ACTION PORTENT SUR :

- a.** L'alerte est le meilleur ciblage des ménages les plus vulnérables en milieu rural et urbain : renforcement du dispositif PREGEC, mise en œuvre du CH, SIAR, ECOAGRIS, mécanismes locaux d'alerte précoce et de prévention ;

- b.** Le renforcement des capacités des pays, des OIG, des OSC, du secteur privé, etc. en matière de gouvernance : orientation/pilotage, mobilisation des ressources, mise en œuvre, suivi-évaluation et capitalisation ;

- c.** La coordination/renforcement de la cohérence et de l'efficacité des interventions aux différentes échelles (locale, nationale, régionale, internationale) : RPCA, mise en œuvre de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires, lobbying/plaidoyer politique ;



d. La gouvernance en matière de :

- Stratégies de population/développement ;
- Genre et sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Nutrition : positionnement institutionnel, Scaling-Up Nutrition ;
- Prévention et gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles ;
- Code rural et droit foncier et code du travail en milieu rural ;
- Approches intégrées sécurité alimentaire/nutrition/accès à l'eau/hygiène ;
- Approches intersectorielles et multi-acteurs.

e. L'adaptation au changement climatique et le renforcement des capacités (nationales et régionales) en matière de RRC (réduction des risques de catastrophe) ;

f. La recherche-action et la dissémination de connaissances par une démarche de soutien à l'innovation et à l'anticipation au service de politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle plus efficaces : documentation, capitalisation et vulgarisation de bonnes pratiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle ; renforcement de la recherche et de la vulgarisation agricole.

24. La mise en œuvre de ces actions, à toutes les échelles d'intervention (locale, nationale et régionale) accordera une priorité à l'approche « genre », à l'agriculture en phase avec le climat et à la protection de l'environnement, à la gouvernance et au renforcement des capacités.

D. VALEUR AJOUTÉE DE L'ALLIANCE

25. Bâtie autour de l'objectif « Faim zéro » d'ici 20 ans, l'Alliance a vocation à fédérer les efforts des acteurs de la région et de la communauté internationale autour d'un cadre commun et partagé de résultats.

Pour ce faire, l'Alliance ambitionne de combler les gaps de l'agenda régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle (cf. section 3). Sa valeur ajoutée repose pour l'essentiel sur le renforcement du leadership et de la gouvernance régionale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour l'amélioration de l'efficacité de l'action collective (encadré 2).

ENCADRÉ 2 - VALEUR AJOUTÉE DE L'ALLIANCE

1. Créer un environnement favorable pour placer la résilience au cœur des stratégies et politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle, à travers :

- La revue des politiques et programmes et le renforcement de leurs dimensions « résilience » ;
- La promotion d'une approche et d'une gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle prioritairement ciblées sur les populations structurellement vulnérables ;
- La promotion de la coordination intersectorielle ;
- Le plaidoyer, le lobbying et la veille pour un engagement politique et financier dans la durée : mobiliser-fédérer les efforts pour des investissements structurels dans le long terme.

2. Aligner les actions individuelles et collectives avec la table de résultats « résilience », en :

- Promouvant des cadres de redevabilité et de résultats aux différentes échelles (locale/nationale, régionale, internationale) : suivi & évaluation des performances individuelles et collectives ;
- Servant de plateforme multisectorielle et multi-acteurs d'échange-dialogue et de comptabilité de résultats ;
- Favorisant un engagement (politique et financier) coordonné des partenaires techniques et financiers internationaux.

3. Promouvoir l'apprentissage mutuel et le partage des meilleures pratiques, à travers :

- La documentation, la capitalisation et le partage des expériences probantes-réussies ;
- La promotion de mécanismes de suivi des impacts ;
- L'encouragement pour la prise de décision politique en faveur de mécanismes de gouvernance et de planification valorisant le rôle de la femme dans les approches durables de résilience.



5 TABLEAU DE BORD AGIR

A. PRINCIPES DIRECTEURS

26. L'Alliance repose sur les principes suivants :

1. La compréhension commune des parties prenantes du concept de « résilience »

dont le but ultime est de « renforcer les capacités des populations les plus vulnérables à faire face au risque de choc, anticiper et amortir les effets des chocs, puis à répondre et à s'adapter de manière durable en restaurant avec rapidité et efficacité leurs moyens d'existence et leurs capacités sociales, productives et économiques pour devenir progressivement moins vulnérables aux crises alimentaires et nutritionnelles ». Il s'agit tout particulièrement de faire évoluer les mentalités sur les causes profondes de la chronicité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle d'une part, et d'autre part de mettre en harmonie les réponses aux crises conjoncturelles (urgence/humanitaire) et celles structurelles répondant aux situations chroniques.

2. L'appui à la mise en œuvre et le renforcement des dimensions résilience des politiques

d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN), de santé, d'éducation, de protection sociale, de développement des marchés, etc. L'Alliance s'inscrit dans le principe d'alignement sur les priorités des pays et des organisations

régionales, en ligne avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Pour ancrer durablement son impact, l'Alliance a donc vocation à renforcer la gouvernance communautaire/locale, nationale et régionale en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

3. Le ciblage des interventions prioritairement vers les populations les plus exposées aux risques de chocs récurrents,

notamment les ménages marginalisés d'agriculteurs, les agro-pasteurs et les pasteurs des zones écologiques fragiles, les pêcheurs artisanaux et les ménages pauvres urbains et ruraux de l'économie informelle. Ainsi, AGIR vise à « aider ces catégories de populations à sortir progressivement et définitivement du cercle vicieux de la pauvreté et des crises alimentaires et nutritionnelles chroniques – en un mot promouvoir une perspective de développement durable ».

4. La coordination intersectorielle et la subsidiarité.

Ces deux principes s'appliquent entre les échelles géographiques (locale/communautaire, nationale et régionale) et entre les catégories d'intervenants, sur la base d'une définition claire des rôles et responsabilités.

L'Alliance s'inscrit dans le principe d'alignement sur les priorités des pays et des organisations régionales, en ligne avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

B. INTERVENTIONS PRIORITAIRES

27. Les interventions prioritaires suivantes constituent le Cadre régional d'orientation de l'Alliance. Elles devront être adaptées et priorisées, sur la base des politiques et plans nationaux, en

vue de la déclinaison des priorités en cadres opérationnels de financement, de mise en œuvre et de suivi-évaluation dans le court, moyen et long termes.



PILIER 1 : AMÉLIORER LA PROTECTION SOCIALE DES COMMUNAUTÉS ET MÉNAGES VULNÉRABLES POUR UNE SÉCURISATION DE LEURS MOYENS D'EXISTENCE

IMMÉDIAT ET COURT TERME		MOYEN ET LONG TERME	
INTERVENTIONS	RÉSULTATS	INTERVENTIONS	RÉSULTATS
LOCAL & NATIONAL	Développement et mise en œuvre de programmes nationaux de protection sociale (filets sociaux) visant la restauration des moyens d'existence.	Mise en place de cadres stratégiques de politique de protection sociale et de fourniture de services sociaux de base (santé, éducation, eau-hygiène-assainissement).	i) Meilleure cohérence entre politiques de protection sociale et de sécurité alimentaire et nutritionnelle ; ii) Interventions de protection sociale mieux coordonnées et en lien avec le renforcement de la résilience.
	Mise en œuvre de programmes nationaux de renforcement des systèmes de stockage alimentaire de proximité et des mécanismes locaux de solidarité face aux crises alimentaires et nutritionnelles.		
NATIONAL & RÉGIONAL	Mise en œuvre RESOGEST et Réserve régionale de sécurité alimentaire.		

PILIER 2: RENFORCER LA NUTRITION DES MÉNAGES VULNÉRABLES

IMMÉDIAT ET COURT TERME		MOYEN ET LONG TERME	
INTERVENTIONS	RÉSULTATS	INTERVENTIONS	RÉSULTATS
LOCAL & NATIONAL	Mise en œuvre de programmes structurels : i) Renforcement prévention-traitement des maladies à haute morbidité-mortalité ; ii) Santé de la reproduction.	Mise en œuvre de programmes structurels d'accès aux services nutritionnels et de santé à base communautaire : santé, hygiène-eau-assainissement (HEA), planning familial, éducation nutritionnelle, etc.	i) Renforcement capacités sociales et éco pour une alimentation et nutrition ; ii) Baisse du taux de malnutrition en dessous de 10 % ; iii) Réduction du taux de mortalité infantile liée aux maladies (paludisme) et à la malnutrition.
	Mise en œuvre de programmes centrés sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant : allaitement maternel, compléments vitaminiques et alimentaires, etc.		
	Amélioration et promotion de bonnes pratiques de soins et d'alimentation : travail sur l'offre de service en hygiène-assainissement, stimulation des jeunes enfants, etc.		
		Renforcement de la gouvernance en matière de nutrition : renforcement du positionnement institutionnel de la nutrition au sein des États.	Questions nutritionnelles prises en compte dans les politiques sectorielles.

MÊME NIVEAU DE PRIORITÉ POUR TOUS LES PAYS DE LA RÉGION
 HAUTE PRIORITÉ DANS LES PAYS DE LA BANDE SAHÉLIENNE



**PILIER 3 : AMÉLIORER DURABLEMENT LA PRODUCTIVITÉ AGRICOLE ET ALIMENTAIRE,
LES REVENUS DES PLUS VULNÉRABLES ET LEUR ACCÈS AUX ALIMENTS**

	IMMÉDIAT ET COURT TERME		MOYEN ET LONG TERME	
	INTERVENTIONS	RÉSULTATS	INTERVENTIONS	RÉSULTATS
LOCAL & NATIONAL	Mise en œuvre de programmes d'investissement agricole visant l'intensification durable de la production agricole (foncier, crédit, assurance & instruments risque agricole, marché, infrastructures, stockage post-récolte, équipement production & transformation, etc.) ciblés sur les : i) Agriculteurs familiaux marginalisés ; ii) Femmes et jeunes.	i) Revenus accrus et moyens d'existence renforcés ; ii) Vulnérabilité aux crises alimentaires et nutritionnelles réduite ; iii) Place de la femme renforcée dans l'économie alimentaire et la prévention des crises alimentaires ; iv) Ressources productives exploitées durablement.	Mise en œuvre de programmes de : i) Création d'emplois (appui au secteur informel) ; ii) Promotion de la chaîne de valeur ; iii) Diversification agricole et non agricole ; iv) Soutien aux activités génératrices de revenus pour les plus vulnérables.	i) Accroissement des revenus et accès renforcé des plus vulnérables aux services de santé, d'éducation ; ii) Sortie progressive des plus vulnérables du cercle vicieux de la pauvreté.
	Mise en œuvre d'outils de gestion des risques agricoles incluant les pratiques en phase avec le climat, la diversification des cultures avec un accent particulier sur les terres, l'eau et la conservation des sols et de la végétation (forêts et pâturages) ciblés sur : i) Exploitations familiales marginalisées, ii) Femmes chefs de ménage.	i) Augmentation de la capacité d'adaptation des exploitations marginalisées et des FCM à atténuer et répondre aux contraintes environnementales et climatiques ; ii) Réduction de la vulnérabilité aux crises alimentaires et nutritionnelles.		
NATIONAL & RÉGIONAL	Mise en œuvre de programmes d'investissement ciblés sur le pastoralisme : économie (revenus), accès aux services sociaux de base (santé, éducation, HEA), services zootechniques & vétérinaires, foncier, hydraulique pastorale, etc.	i) Économie pastorale renforcée ; ii) Vulnérabilité des pasteurs et des agro-pasteurs aux crises alimentaires et nutritionnelles réduite ; iii) Réduction des risques de conflits et renforcement de la sécurité dans la bande sahélo-saharienne.	Renforcement des marchés et promotion des chaînes de valeur : infrastructures marchandes ; appui au secteur de la transformation agro-alimentaire et de distribution ; normalisation / qualité.	i) Accès renforcé des plus vulnérables aux aliments ; ii) Revenus des producteurs agricoles accrus.
	Mise en œuvre de politiques régionales de libre circulation des biens & services et de bonnes pratiques de commerce favorable à la protection des vulnérables contre la volatilité des prix.	i) Marchés locaux et nationaux dynamiques ; ii) Accès renforcé des plus vulnérables aux aliments.		
	Mise en œuvre de programmes structurants de Gestion durable des Ressources Naturelles (GRN) et de fertilité des sols : législation, mesures tarifaires, appui aux mécanismes et systèmes privés.	i) Rendements agricoles, revenus des producteurs et production vivrière améliorés ; ii) Systèmes de production écologiquement intensifs promus.		
RÉGIONAL	Mise en œuvre d'initiatives régionales de promotion de produits agricoles stratégiques (riz, viande, lait) [commerce, infrastructures de production et de marché].	i) Environnement des affaires (politique, commerciale) favorable à l'investissement pour la mise en œuvre des programmes nationaux de relance de la production vivrière.	Formulation et adoption Charte foncière ouest-africaine.	i) Sécurisation foncière pour les plus vulnérables ; ii) Environnement des affaires amélioré et plus favorable pour des investissements durables dans l'agriculture vivrière.

MÊME NIVEAU DE PRIORITÉ POUR TOUS LES PAYS DE LA RÉGION

HAUTE PRIORITÉ DANS LES PAYS DE LA BANDE SAHÉLIENNE



PILIER 4 : RENFORCER LA GOUVERNANCE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

	IMMÉDIAT ET COURT TERME		MOYEN ET LONG TERME	
	INTERVENTIONS	RÉSULTATS	INTERVENTIONS	RÉSULTATS
LOCAL & NATIONAL	Renforcement du dispositif PREGEC (collecte, analyse, diffusion – mécanismes dialogue/ concertation) et aux mécanismes communautaires d'alerte précoce.	i) Capacités d'alerte et de préparation à la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles renforcées aux différentes échelles.	Renforcement de la gouvernance en matière de population / développement : Accélération de la mise en œuvre « Appel pour l'action » de Ouagadougou : i) Santé de la reproduction et planification familiale ; ii) Réduction mortalité maternelle et infantile.	i) Meilleure réponse aux défis alimentaires, nutritionnels, de croissance économique et de réduction de la pauvreté ; ii) Meilleure adéquation entre politiques de population et celles alimentaires et nutritionnelles.
	Mise en œuvre du Cadre harmonisé (CH).	i) Meilleur ciblage des personnes vulnérables ; ii) Pertinence du choix des instruments de réponse aux crises renforcée ; iii) Vulnérabilité des pasteurs mieux prise en compte.		
LOCAL & NATIONAL	Renforcement de la dimension « résilience » dans les stratégies et politiques.	i) Dimension « résilience » renforcée dans les politiques et stratégies.	Renforcement des capacités de gouvernance (gouvernements, OIG, producteurs, société civile, privé).	i) Capacités de pilotage-orientation, de mobilisation des ressources et de mise en œuvre des politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle renforcées.
	Mise en œuvre de stratégies nationales et régionales d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophes (RRC).	i) Capacités nationales et régionales de prévention et de gestion des catastrophes renforcées ; ii) Protection renforcée des plus vulnérables face aux catastrophes.	Mise en œuvre de l'initiative « Faim zéro ».	i) Bases politiques, institutionnelles et juridiques renforcées pour la promotion du droit à l'alimentation.
	Mise en œuvre de la recherche-action et anticipation : promotion-diffusion de bonnes pratiques de SAN.	i) Diffusion des bonnes pratiques de SAN accélérée ; ii) Efficacité renforcée des politiques de SAN.		
	Renforcement gouvernance en matière de prévention/gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles.	i) Vulnérabilité agricole liée au changement climatique réduite ; ii) Production et stabilité de l'offre alimentaire renforcées.		
	Renforcement des capacités pour la promotion de l'approche « genre / sécurité alimentaire et nutritionnelle ».	i) Dimension « genre » renforcée dans les stratégies et politiques de SAN ; questions nutritionnelles prises en compte dans les politiques sectorielles.		
RÉGIONAL	Mise en œuvre RPCA et Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires (mécanismes suivi-évaluation, renforcement capacités de la société civile)	i) Coordination et efficacité renforcées des interventions ; ii) Meilleure efficacité des stratégies et politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle.		

MÊME NIVEAU DE PRIORITÉ POUR TOUS LES PAYS DE LA RÉGION



CONCORDANCE AVEC LE PRIA / ECOWAP ET LE PDDAA / NEPAD

PILERS AGIR	PROGRAMMES MOBILISATEURS PRIA / ECOWAP			PILERS PDDAA / NEPAD				
	1	2	3	1	2	3	4	A
1 Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence			●			●		
2 Renforcer la nutrition des ménages vulnérables			●			●		
3 Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments	●	●	●	●	●		●	●
4 Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	●	●	●	●	●	●	●	●

Programmes mobilisateurs PRIA / ECOWAP-PDDAA :

1. Promotion de produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires ;
2. Promotion d'un environnement global favorable au développement agricole régional ;
3. Réduction de la vulnérabilité alimentaire et promotion de l'accès durable à l'alimentation.

Piliers PDDAA / NEPAD :

1. Gestion des terres et des eaux ;
2. Accès aux marchés ;
3. Approvisionnement alimentaire et réduction de la faim ;
4. Recherche agricole ;
- A. Intégration de l'élevage, des forêts et pêche.

C. INDICATEURS CLÉS

28. L'annexe 2 présente quelques indicateurs clés de processus et d'impact. Le tableau 1 ci-après, quant à lui, résume la table de résultats en ligne avec l'ambition de l'Alliance. Ces indicateurs sont pour la plupart inspirés des politiques et pro-

grammes de la région, mais aussi d'initiatives régionales et internationales auxquelles de nombreux pays de la région adhèrent comme c'est le cas du mouvement de renforcement de la nutrition. Les résultats issus d'autres initiatives

en cours sur la définition d'indicateurs de résilience, comme celle de la FAO, seront également valorisés, notamment pendant le processus de formulation des priorités nationales.



TABEAU 1 : TABLE DE RÉSULTATS

	RÉSULTATS (INDICATEURS)	ÉLÉMENTS VÉRIFIABLES	RISQUES OU HYPOTHÈSES
Objectif global : Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéniennes et ouest-africaines – « Faim zéro » dans 20 ans	• Prévalence de la malnutrition chronique globale inférieure à 20 % • Baisse du pourcentage de populations structurellement vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle • Augmentation significative du taux de couverture des besoins alimentaires et nutritionnels par la production agricole régionale (niveau d'autosuffisance alimentaire régionale) • Variation de l'indice global de résilience des ménages, familles et communautés vulnérables	• Politiques et programmes résilience assortis de mécanismes opérationnels de financement dans les pays • RPCA rénové servant de plateforme internationale de coordination et d'aide à la prise de décision en matière de résilience • Cadres opérationnels de coordination intersectorielle, de dialogue et de veille et de mobilisation des engagements politiques et financiers pour la résilience	• Défaillance au niveau de la coordination des partenaires de la communauté internationale aux différentes échelles (nationale, régionale, internationale) • Défaillance de coordination au sein des organisations régionales (OIG), entre elles, et entre les différents départements sectoriels au niveau des pays • Faible engagement politique et financier des États • Alignement insuffisant des politiques pays et de la région sur la table de résultats AGIR « résilience »
Objectif spécifique 1 : Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence	• Augmentation significative de la part de populations vulnérables accédant à des services sociaux de base (santé, éducation, hygiène-eau-assainissement) • Augmentation significative de la part de populations vulnérables capables ayant augmenté leurs revenus et étant capables d'investir grâce aux transferts sociaux • Augmentation significative de la part de populations vulnérables ayant accès à une alimentation équilibrée, notamment pendant les périodes de soudure et de forte volatilité des prix • Diminution de la variation saisonnière et interannuelle de la prévalence de la malnutrition aiguë globale • Réduction d'au moins 50 % de la part des populations vulnérables des zones à grands risques et chocs	• Stratégies et programmes nationaux de filets sociaux de sécurité alimentaires et nutritionnels assortis de cadres opérationnels de financement dans les pays • Composantes physique et financière de la réserve régionale de sécurité alimentaire • Plans/mécanismes communaux/locaux de solidarité face aux crises alimentaires et nutritionnelles, et de prévention des catastrophes, assortis de cadres opérationnels de financement • Part réelle des budgets nationaux consacrée à la protection sociale	• Insuffisance de volonté politique et de mobilisation des ressources financières (propres et externes) de la part des États et de leurs OIG • Mécanismes de gouvernance n'assurant pas la transparence et la participation citoyenne et favorisant le mauvais ciblage et les erreurs d'exclusion • Gouvernance locale insuffisante au niveau des pays
Objectif spécifique 2 : Renforcer la nutrition des ménages vulnérables	• Prévalence de la malnutrition chronique globale chez les enfants de moins de 5 ans inférieure à 20 % • Prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de 5 ans inférieure à 5 % pendant toute l'année • Taux de mortalité infanto-juvénile inférieur à 2 décès pour 10 000 enfants par jour et baisse de la prévalence des maladies à haute morbidité et mortalité • Augmentation du pourcentage de femmes enceintes et d'enfants âgés de 24 mois au plus (premiers 1 000 jours de la vie) ayant un régime alimentaire équilibré • Progrès significatif sur l'espacement des naissances et l'augmentation de l'âge de la première grossesse	• Politiques et programmes nationaux de développement intégrant les questions nutritionnelles et assortis de cadres opérationnels de financement • Programmes structurels nutritionnels, santé de la reproduction, de réduction des maladies à haute morbidité et mortalité, assortis de cadre de financement pour les zones structurellement vulnérables (rurales et urbaines) des pays	• Manque d'engagement politique et financier pour l'institutionnalisation des questions démographiques et de nutrition dans les stratégies de développement



TABEAU 1 : TABLE DE RÉSULTATS (SUITE)

	RÉSULTATS (INDICATEURS)	ÉLÉMENTS VÉRIFIABLES	RISQUES OU HYPOTHÈSES
Objectif spécifique 3 : Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments	• Augmentation significative des revenus (provenant de l'intensification durable des filières vivrières et de rente et des emplois non agricoles) et du pouvoir d'achat des populations vulnérables et de leur capacité d'accès aux aliments • Augmentation significative de la part des produits agricoles locaux dans les chaînes de valeur locales et régionales dans le total des aliments et autres compléments nutritionnels • Niveau de durabilité économique : accroissement durable de la production et la productivité des filières alimentaires stratégiques (céréales, viande, lait, etc.) ; intensité d'utilisation d'intrants ; évolution du nombre d'actifs par rapport à l'évolution des surfaces agricoles • Niveau d'accroissement de la production et de la disponibilité des aliments à haute valeur nutritionnelle • Variation à la hausse du score de consommation et du score de diversité alimentaire dans tous les pays • Réduction de la variabilité inter- et intra-annuel des prix des produits vivriers < 25 % • Niveau de durabilité environnementale de la production agricole : index de dégradation des sols, intensité énergétique, taux de biodiversité, niveau d'exploitation des ressources hydriques • Niveau de durabilité sociale et institutionnelle : évolution du nombre d'affiliés à des organisations paysannes ; niveau de conflictualité sociale pour l'accès aux ressources naturelles y compris la terre	• Budgets nationaux consolidés pour les PNIA avec des priorités résilience • Cadres d'action nationaux pour l'investissement agricole écologiquement durable dans les filières alimentaires stratégiques et la transformation agro-alimentaire (environnement des affaires : financement, infrastructures, fiscalité...) • Plateformes nationales de gestion du risque agricole • Charte foncière régionale et mécanismes nationaux de sécurisation foncière des exploitants familiaux, agro-pasteurs et pasteurs • Instruments régionaux d'accompagnement (production & commerce) des produits alimentaires stratégiques • Application des instruments régionaux de soutien à la production et de renforcement du commerce des produits agricoles et alimentaires	• Faible capacité des États et de leurs OIG dans la mobilisation des ressources financières • Volonté politique insuffisante des États et de leurs OIG pour des investissements structurels dans l'agriculture vivrière, le commerce et les opportunités de diversification économique, notamment au profit des femmes
Objectif spécifique 4 : Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	• Cadres d'investissement prioritaire pour l'autonomisation de la femme dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle • Augmentation de l'efficacité de ciblage des populations structurellement vulnérables et de la prévention des crises alimentaires et nutritionnelles • Niveau d'augmentation de la capacité d'anticipation et de réponse des pays et de la région face au changement climatique et aux risques de catastrophes • Degré de conformité des aliments avec les normes nationales et régionales de sécurité sanitaire et nutritionnelle • Cadres programmatiques favorisant la prise en compte de la variable « Population » dans les politiques sectorielles de développement	• Politiques et programmes intégrant la dimension « résilience » • Politiques sectorielles, de sécurité alimentaire et nutritionnelle intégrant la variable « population » • Cadre opérationnel de revue externe de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires • RPCA rénové, PREGEC et CHB • Institutions & mécanismes locaux, nationaux et régionaux, d'alerte précoce, d'adaptation au changement climatique et de RRC • Cadres opérationnels politiques et financiers de valorisation du rôle de la femme pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle • Systèmes nationaux de R&V et mécanismes pour leur financement durable	• Instabilité politique dans les pays et manque de continuité dans l'engagement politique et financier pour les réformes • Insuffisance de l'alignement et de l'accompagnement des partenaires de la communauté internationale



6 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

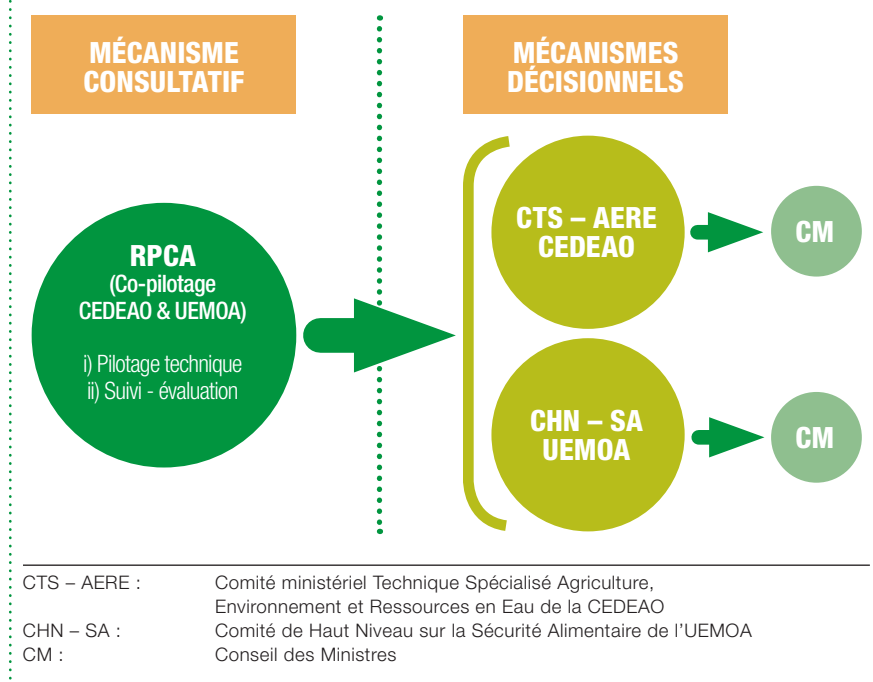
29. La mise en œuvre de AGIR repose sur les mécanismes existants de pilotage technique et politique dans une

perspective de renforcement des institutions régionales, nationales et locales.

A. GOUVERNANCE POLITIQUE

30. Ancrée sur le leadership ouest-africain, AGIR est placée sous le co-pilotage politique des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA qui privilégient la subsidiarité au service de l'efficacité ; l'UEMOA assurant la coordination des actions au niveau des huit États membres de l'Union, et la CEDEAO la coordination d'ensemble. Les deux organisations valoriseront et renforceront le rôle du CILSS qui assume les fonctions d'agence technique pour la mise en œuvre (conception, suivi, coordination technique aux niveaux national et régional) des activités relevant de son domaine de compétence. D'autres organisations ou structures techniques régionales pourront être mobilisées dans leurs champs de compétence spécifiques (recherche, santé, éducation, etc.). Le Comité ministériel Technique Spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau (CTS – AERE) de la CEDEAO et le Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire (CHN – SA) de l'UEMOA constituent les principaux espaces pour la prise de décision politique régionale. La plateforme du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

ENCADRÉ 3 - GOUVERNANCE AU NIVEAU RÉGIONAL



(CSAO), à travers le RPCA, sera l'espace commun de dialogue, d'animation, de lobbying et de plaidoyer de l'Alliance au plan international.

B. PILOTAGE TECHNIQUE

31. Au niveau régional, l'Alliance s'appuie sur le Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA) dont la CEDEAO et l'UEMOA assurent le co-pilotage politique. Espace paritaire de dialogue, le RPCA est le cadre consultatif et de suivi-évaluation de l'Alliance. Les propositions et recommandations formulées par le RPCA sont soumises aux instances décisionnelles de la CEDEAO (CTS-AERE) et

de l'UEMOA (CHN-SA). Le RPCA se réunit deux fois par an : en avril et en décembre. Un espace de discussion sur l'Alliance est dédié à chacune de ces réunions.

Au plan opérationnel, une Cellule technique légère, logée au sein du CILSS et sous le pilotage de la CEDEAO et de l'UEMOA, a en charge l'accompagnement et la facilitation

de la mise en œuvre de la feuille de route régionale. Plus spécifiquement, sa mission porte sur les tâches suivantes : i) l'information et le lobbying au niveau des pays et au plan régional ; ii) le soutien et la facilitation des dialogues inclusifs pour la formulation de priorités nationales et le renforcement des synergies entre les parties concernées au niveau pays ; iii) la coordination et la facilitation de



la mise en œuvre opérationnelle des priorités régionales retenues ; iv) le monitoring de la mise en œuvre des priorités, la capitalisation et le partage des expériences ; v) la coordination (en collaboration avec le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest) de l'organisation des réunions de suivi et d'orientation des activités de l'Alliance.

Au niveau national, les structures de concertation existantes (cas des conseils ou comités nationaux de sécurité alimentaire dans certains pays), instances regroupant la plupart des ministères sectoriels du domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (y compris santé, éducation, etc.), et l'ensemble des autres acteurs, producteurs agricoles, pasteurs et agro-pasteurs, société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers... serviront de cadres de dialogue, d'orientation, de coordination et de suivi de la mise en œuvre de l'Alliance.

Au niveau décentralisé, les structures et cadres locaux (Conseils

régionaux, collectivités locales, etc.) seront des plates-formes de dialogue, de programmation et de suivi de la mise en œuvre.

32. À toutes les échelles, un « espace spécifique » d'expression sera dédié aux organisations d'agriculteurs et d'éleveurs, de la société civile et du secteur privé, y compris pour leur permettre : i) de renforcer leurs capacités organisationnelles, de réflexion et de dialogue ; ii) de consulter leurs bases respectives et de faire valoir une position commune sur les choix stratégiques. De même, les autres instances de dialogue/consultation mises en place dans le cadre de politiques et stratégies sectorielles contribuant à la résilience (santé, éducation, population-développement, affaires sociales, etc.) seront valorisées. Cette démarche inclusive vise à favoriser et à promouvoir une meilleure coordination intersectorielle et la cohérence des politiques/initiatives contribuant à la résilience.

À toutes les échelles, un « espace spécifique » d'expression sera dédié aux organisations d'agriculteurs et d'éleveurs, de la société civile et du secteur privé.

7 COORDINATION DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE⁴

33. La vocation de l'Alliance est, notamment, de mobiliser de façon coordonnée la communauté internationale autour de la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest. À cet effet, les parties prenantes de la communauté internationale s'accordent sur les principes suivants :

- **Au niveau global,** constitution d'un mécanisme de coordination qui veillera notamment à : i) entretenir

l'engagement politique ; ii) faciliter une interface politique permanente entre la communauté internationale et les décideurs politiques sahéliens et ouest-africains ; iii) faciliter la coordination et la définition de positions communes.

- **Au niveau des pays,** des dispositifs nationaux de coordination, bâtis sur les mécanismes déjà existants, seront également responsabilisés

pour veiller à l'engagement politique et à la coordination des interventions en étroite liaison avec la ou les structures nationales en charge de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les animateurs de ces dispositifs nationaux de coordination participent et rendent compte de leur action lors des sessions spécifiques dédiées à l'Alliance pendant les rencontres du RPCA.

4. Ce sujet a fait l'objet d'une concertation entre les partenaires techniques et financiers le 9 avril 2013 à Paris. Les conclusions de cette réunion constituent un complément à la présente feuille de route régionale.



QUELQUES INITIATIVES ET PROGRAMMES CONTRIBUANT À LA RÉSILIENCE

Bâtis autour de cet agenda régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et avec région l'appui de plusieurs partenaires de développement, plusieurs programmes et initiatives majeurs sont en cours de mise en œuvre dans la région, parmi lesquels :

1. Le FSTP/ Volet 2, bâti sur les acquis de la stratégie opérationnelle régionale du CILSS (SOSAR), bénéficie de l'appui de l'UE. Il vise le renforcement du lien entre l'information et la prise de décision pour améliorer la sécurité alimentaire dans les pays du CILSS et de la CEDEAO.
2. Le programme régional de renforcement de la résilience des populations à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle récurrente au Sahel avec l'appui de la BAD, dont le but est d'accroître, sur une base durable, la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques dans un contexte de changement climatique au Sahel. Bâti autour des priorités des PNIA, du PRIA, ce programme vise l'accroissement des investissements dans la résilience à moyen et long termes au profit de ces ménages vulnérables, en réduisant relativement les coûts de l'aide d'urgence et en rompant avec le cycle de famine récurrente.
3. Le Programme régional de réponse à la crise du Sahel 2012, avec l'appui de la FAO. Il vise dans un premier temps les besoins urgents pour 2012 et dans une deuxième phase les besoins de redressement pour 2013 et, ensuite, les besoins à plus long terme de 2014 et 2015.
4. Le Programme de renforcement des instruments de prévention et de gestion des crises alimentaires au Sahel avec l'appui de la FAO. Il est bâti autour de l'accompagnement à la mise en œuvre des différents instruments régionaux de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles (PREGEC, Cadre harmonisé, RESOGEST).
5. Le programme cadre pour le renforcement de la capacité de résilience des pays du Sahel au problème de récurrence de l'insécurité alimentaire, avec l'appui de la Banque Islamique de Développement (BID) et couvrant sept pays : Burkina Faso, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad.
6. La « Facilité du Sahel », avec l'appui de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) dont l'objectif est de contribuer à la réduction de la vulnérabilité de l'agriculture par la promotion de la culture irriguée et la prévention des pertes post-récolte. À travers la coopération entre la BOAD et la KfW, un mécanisme de financement de projets d'adaptation au changement climatique est mis en place pour quatre pays membres de l'UEMOA (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal).
7. Le Programme régional de gestion durable des terres (PRGDT) avec l'appui de l'UE et en partenariat avec le FFEM et le CRDI. L'objectif est de contribuer à la gestion durable des terres (GDT) et au renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques (CC) dans les États membres de l'espace CEDEAO et du CILSS pour l'atteinte des OMD.
8. L'Alliance mondiale pour le changement climatique (AMCC), avec l'appui de l'UE avec pour objectif d'appuyer les pays de l'espace CILSS et CEDEAO à faire face aux changements climatiques en vue de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.
9. L'initiative « Feed the Future » (2011 – 2016), avec l'appui des États-Unis et dont l'objectif est d'aider les pays d'Afrique de l'Ouest pour l'atteinte de l'OMD1, à savoir éradiquer la faim et l'extrême pauvreté. Centré autour de l'agriculture, de l'environnement, de la santé, du commerce et de l'investissement, ce programme aborde également les questions transversales de résistance contre la variabilité climatique, du meilleur accès aux marchés pour les agriculteurs et les commerçants, d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, du genre, du renforcement des capacités et du développement de partenariats.
10. Les programmes résilience USAID (2013-2018). Programmation résilience intersectorielle pour aborder de manière globale les plus vulnérables et qui s'appuie sur les objectifs AGIR à mettre en œuvre au Burkina Faso et au Niger.



ANNEXE 2

TABEAU DES INDICATEURS

OBJECTIF SPÉCIFIQUE / PILIER	INDICATEURS DE PROCESSUS – PERFORMANCE	INDICATEURS DE RÉSULTATS - IMPACTS
Objectif global : « Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéniennes et ouest-africaines », faim zéro dans 20 ans	1. Alignement des stratégies, politiques et programmes avec la table de résultats AGIR « Résilience » 2. Mise en place de plateforme multi-acteurs et multisectorielle fédérant les efforts autour de la résilience et de mécanismes/cadres de comptabilité de résultats de l'ensemble des parties prenantes de AGIR : mobilisation financière des États, institutions et partenaires pour la réalisation de la table de résultats AGIR 3. Mise en place d'un cadre méthodologique de prise en compte et de renforcement du rôle de la femme dans les stratégies et politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle 4. Augmentation significative de la part des investissements publics et privés dans les réponses structurelles à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	1. Prévalence de la malnutrition chronique globale inférieure à 20 % 2. Baisse du pourcentage de populations structurellement vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle 3. Augmentation significative du taux de couverture des besoins alimentaires et nutritionnels par la production agricole régionale (niveau d'autosuffisance alimentaire régionale) 4. Variation de l'indice global de résilience des ménages, familles et communautés vulnérables
Pilier 1 : Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence	1. Formulation et mise en œuvre par les pays de programmes et mécanismes adaptés de filets sociaux (nombre de pays ayant formulé et mis en œuvre des programmes cohérents de filets sociaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle) 2. Création effective et fonctionnalité de la réserve régionale de sécurité alimentaire 3. Nombre de communes rurales ou structures locales disposant de mécanismes locaux fonctionnels de solidarité face aux crises alimentaires	1. Prévalence de la malnutrition chronique globale inférieure à 20 % 2. Baisse du pourcentage de populations structurellement vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle 3. Augmentation significative du taux de couverture des besoins alimentaires et nutritionnels par la production agricole régionale (niveau d'autosuffisance alimentaire régionale) 4. Variation de l'indice global de résilience des ménages, familles et communautés vulnérables 5. Réduction d'au moins 50 % de la part des populations vulnérables des zones à grands risques et chocs sollicitant une aide alimentaire et humanitaire
Pilier 2 : Renforcer la nutrition des ménages vulnérables	1. Formulation et mise en œuvre de programmes structurels : i) d'accès aux services nutritionnels et sanitaires ; ii) de prévention-traitement des maladies à haute morbidité-mortalité infantile ; iii) de santé de la reproduction 2. Formulation et mise en œuvre de programmes spécifiques centrés sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant 3. Intégration des questions nutritionnelles dans les autres politiques sectorielles de développement : i) des objectifs et résultats nutritionnels clairement formulés dans les politiques sectorielles ; ii) une position institutionnelle de 'Nutrition' adéquate établie. 4. Mise en place de cadres juridiques et financiers permettant la réalisation des actions prioritaires en nutrition dans les pays	1. Prévalence de la malnutrition chronique globale chez les enfants de moins de 5 ans inférieure à 20 % 2. Prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de 5 ans inférieure à 5 % pendant toute l'année 3. Taux de mortalité infanto-juvénile inférieur à 2 décès pour 10 000 enfants par jour et baisse de la prévalence des maladies à haute morbidité et mortalité 4. Augmentation du pourcentage de mères enceintes et des enfants âgés jusqu'à 24 mois (premiers 1 000 jours de la vie) ayant un régime alimentaire équilibré 5. Progrès significatif sur l'espacement des naissances et l'augmentation de l'âge de la première grossesse
Pilier 3 : Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments	1. Augmentation significative du volume des investissements (notamment les ressources propres des États) pour la mise en œuvre des PNIA (plus particulièrement les priorités « Résilience ») et en particulier le développement de l'agriculture écologiquement intensive et durable 2. Formulation et mise en œuvre effective de programmes de diversification économique, notamment au profit des femmes dans les zones structurellement vulnérables 3. Renforcement des mécanismes institutionnels de gouvernance des ressources naturelles aux niveaux local, national et régional 4. Mise en place de mécanismes locaux, nationaux et régionaux de sécurisation foncière au profit des exploitations agricoles familiales, les agro-pasteurs et pasteurs, et plus particulièrement les femmes et les jeunes. 5. Mise en place de cadres politiques et financiers de renforcement de la gouvernance foncière des pays 6. Formulation et adoption Charte foncière régionale 7. Mise en place de mécanismes opérationnels de gestion du risque agricole (fonctionnalité/réactivité effective de la plateforme de gestion du risque agricole) et d'agriculture en phase avec le climat (Climate-Smart Agriculture) 8. Adoption et mise en œuvre de législations et de cadres financiers de soutien à l'industrie locale et au commerce de : i) de fertilisants ; ii) produits alimentaires et nutritionnels (fortifiants) transformés à base de produits locaux 9. Système de financement adaptés aux besoins et spécificités des exploitants agricoles familiaux, agro-pasteurs, pasteurs (micro-crédit, assurance) 10. Formulation et adoption d'instruments régionaux (appui à la production et au commerce) de soutien aux filières alimentaires stratégiques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRIA) 11. Systèmes/institutions appropriés de recherche et vulgarisation pour un accès renforcé des agriculteurs, agro-pasteurs, pasteurs aux services agricoles, notamment en matière : i) d'agriculture écologiquement et économiquement durable avec un accent sur la gestion durable de la fertilité des sols et des ressources naturelles ; ii) de résilience des systèmes productifs aux risques climatiques et autres catastrophes 12. Cadres politiques et financiers de renforcement des capacités des États pour l'application des règles communautaires de commerce de produits agricoles et alimentaires	1. Augmentation significative des revenus (provenant de l'intensification durable des filières vivrières et de rente et des emplois non agricoles) et du pouvoir d'achat des populations vulnérables et de leur capacité d'accès aux aliments 2. Augmentation significative de la part des produits agricoles locaux dans les chaînes de valeur locales et régionales dans le total des aliments et autres compléments nutritionnels 3. Niveau d'accroissement de la production et de la disponibilité des aliments à haute valeur nutritionnelle 4. Variation à la hausse du score de consommation et du score de diversité alimentaire dans tous les pays 5. Réduction de la variabilité inter- et intra-annuel des prix des produits vivriers < 25 % 6. Niveau de durabilité environnementale de la production agricole : index de dégradation des sols, intensité énergétique, taux de biodiversité, niveau d'exploitation des ressources hydriques). 7. Niveau de durabilité économique : accroissement durable de la production et la productivité des filières alimentaires stratégiques (céréales, viande, lait, etc.) ; intensité d'utilisation d'intrants ; évolution du nombre d'actifs par rapport à l'évolution des surfaces agricoles. 8. Niveau de durabilité sociale et institutionnelle : évolution du nombre d'affiliés à des organisations paysannes ; niveau de conflictualité sociale pour l'accès aux ressources naturelles y compris la terre



ANNEXE 2 TABLEAU DES INDICATEURS (SUITE)

OBJECTIF SPÉCIFIQUE / PILIER	INDICATEURS DE PROCESSUS – PERFORMANCE	INDICATEURS DE RÉSULTATS - IMPACTS
Pilier 4 : Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	1. Un dispositif PREGEC fonctionnel et un Cadre harmonisé (CH) appliqué conformément à la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires 2. Formulation et mise en œuvre de programmes de promotion et renforcement des mécanismes communautaires d'alerte précoce (SCAP) de sécurité alimentaire et de prévention des risques de catastrophes 3. Mécanismes-cadres opérationnels locaux/communautaires, nationaux et régionaux de prévention, d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophes (DRR) 4. Cadres politiques, juridiques et financiers de prise en compte du rôle de la femme dans les stratégies et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle 5. Cadre opérationnel de revue externe de la Charte 6. Mise en place d'une plate-forme internationale d'échange et de coordination (sous le leadership politique des organisations régionales) autour du RPCA 7. Alignement des politiques avec le cadre de résultats « résilience » aux échelles nationales, régionales et internationales 8. Cadres opérationnels de capitalisation des bonnes pratiques et de soutien à l'innovation et anticipation	1. Cadres d'investissement prioritaire pour l'autonomisation de la femme dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle 2. Augmentation de l'efficacité de ciblage des populations structurellement vulnérables et de la prévention des crises alimentaires et nutritionnelles 3. Niveau d'augmentation de la capacité d'anticipation et de réponse des pays et de la région face au changement climatique et aux risques de catastrophes 4. Degré de conformité des aliments avec les normes nationales et régionales de sécurité sanitaire et nutritionnelle 5. Cadres programmatiques favorisant la prise en compte de la variable « population » dans les politiques sectorielles de développement



Un dialogue inclusif et permanent entre acteurs qui partagent le même objectif de renforcement de la résilience des populations vulnérables au Sahel et en Afrique de l'Ouest.



1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.



8.

1. Participants de la 28^e Réunion annuelle du RPCA ;
2. Mamadou CISSOKHO Président d'honneur du ROPPA, Représentant de la société civile ;
3. Cérémonie de lancement AGIR, 6 décembre 2012 ;
4. Beyon Luc Adolphe TIAO, Premier Ministre du Burkina Faso et François-Xavier de DONNEA, Président du Club ;
5. Simone ZOUNDI, Présidente de la FIAB, Représentante du secteur privé ;
6. Désiré Kadré OUÉDRAOGO, Président, Commission de la CEDEAO et Cheikhe Hadjibou SOUMARÉ, Président, Commission de l'UEMOA ;
7. Rencontre du Groupe d'experts senior, Paris, 7-8 novembre 2012 ;
8. Djimé ADOUM, ancien Ministre Coordonnateur du CILSS.

